Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260625-2026_33_B-DE

MAIRIE DE Pleboulle
8 rue du Champ Saint Paul
22550 PLÉBOULLE
02.96.41.12.41
mairie@pleboulle.fr
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 25 juin2026

DÉLIBÉRATION n°2026 – 33 : PARTICIPATION AUX VOYAGES SCOLAIRES (collège Paul SEBILLOT)

Madame Myriam CHERDEL ouvre la séance à 20 h 00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinquième jour du mois de juin 2026 à vingt heure et zéro minute, le Conseil Municipal de PLÉBOULLE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Myriam CHERDEL, Maire.

Lieu : Salle d'Honneur (Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Quorum : 08 conseillers

Étaient présents : 12 Conseillers municipaux : Mesdames et Messieurs : Myriam CHERDEL **le Maire**, Patrick RENAULT, Delphine France, Yannick BROSSAS **Adjoints** Patricia LEBARBIER, Luc REBOURS Myriam RENAULT, Stéphanie DURAND, Christophe RICHEUX, Johanna BLEUZEN, Jean-Pierre HUCHET, Annabelle NEVOT, **conseillers**

02. Conseillers municipaux étaient excusés et représentés :

Hervé RENAULT donne pouvoir à Myriam CHERDEL
Virginie FRANCOIS donne pouvoir à Patricia LEBARBIER

01 Conseiller municipal était absent Cyril HUCHET

Secrétaire de séance : Johanna BLEUZEN

Date de la convocation et **d'affichage** convocation et affichage le 18 juin2026

Madame le Maire propose à l'assemblée de verser une participation aux frais de « Voyage scolaire » aux parents des enfants de Pléboulle scolarisés au collège Paul Sébillot de MATIGNON :

- Un enfant scolarisé au collège Paul Sébillot de MATIGNON a participé à un voyage le coût total est de **270.00 €** (du 09 au 13 mars 2026.)

Il est proposé de verser un montant égal à 30 % du reste à charge, avec un maximum de **100.00 €** par enfant, soit un montant total **81.00** € par enfant.

Voir le détail dans le tableau ci-dessous.

COLLEGE PAUL SEBILLOT -

	Enfant 1
cout du voyage	270.00 €
participation APE	0.00 €
Reste à charge	**270.00 €**
30% du rac-Max 100	**81.00 €**

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260625-2026_33_B-DE

Après délibération, le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ

- **ACCEPTE** de verser la somme de **81.00 €** de participation aux voyages scolaires et classes découverte aux enfants qui en ont fait la demande,
- **CHARGE** à madame le Maire d'imputer la dépense sur le budget de la commune au compte 6574.

Le secrétaire de séance Johanna BLEUZEN

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

RENDU EXECUTOIRE
Transmis à la Préfecture
Des Côtes-d'Armor à SAINT-BRIEUC le 25 juin 2026
Pour copie conforme. Le Maire Myriam CHERDEL